

TRACKING ET COVID : EXTENSION DU DOMAINE DE L'ABSURDE

12/04/2020

Devons-nous tendre vers le « tracking » afin d'endiguer l'épidémie lorsque nous sortis sortis du confinement ? Pour Maxime des Gayets, spécialiste du numérique pour la Fondation, la polémique actuelle sur la mise en place d'un dispositif de traçabilité des citoyens par le gouvernement donne l'impression de nous faire tourner en rond, et nous éloigne d'un débat nécessaire et surtout rationnel autour des libertés publiques.

Lire les résultats de l'enquête

Les Français et l'application StopCovid

En revenant auprès des Français sur les différentes mesures restrictives qui pourraient être mise en œuvre pour réduire la pandémie, l'étude de la Fondation Jean-Jaurès réalisée par l'Ifop nous offre son lot de confirmations et de révélations.

Tout d'abord, elle témoigne que dans cette période exceptionnelle, nos concitoyens sont prêts à soutenir des dispositions leur incombant des obligations nouvelles. Il en est ainsi de la prescription du port du masque dans l'espace public soutenue par 79% des personnes interrogées, de manière assez homogène suivant la classe d'âge ou la proximité partisane. Mais aussi des restrictions de sortie pour pratiquer son jogging dont le niveau d'acceptation est globalement important (68%), et particulièrement fort en région Île-de-France (78%) où un arrêté a été pris à Paris en ce sens.

Si de précédentes études laissaient percevoir une disponibilité collective à l'adoption de dispositif mobile de traçabilité (tracking), c'est une image tout autre qui est aujourd'hui renvoyée par les récentes données dont nous disposons.

Une majorité des répondants (53%) affirme ainsi être opposée, personnellement, à ce que les autorités sanitaires puissent rendre obligatoire l'installation d'une application chez tous les détenteurs de téléphones portables. C'est selon la proximité partisane que cette opinion évolue, l'électorat de gauche y étant fortement opposé - 75% des sympathisants de La France insoumise

(LFI) et 57% des sympathisants Parti socialiste (PS) / divers gauche (DVG) – quand, à l'inverse, les personnes se déclarant proches des Républicains (LR) ou de La République en marche (LREM) y sont majoritairement favorables – 62% pour les sympathisants LREM, 56% pour sympathisants LR.

Ce sont aussi plus précisément les jeunes, les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les habitants des grandes aires urbaines qui manifestent un soutien à une telle mesure quand, à l'inverse, les habitants des communes rurales sont à peine un tiers à soutenir la mise en place d'un tel dispositif coercitif. Ces expressions contradictoires se nourrissent certainement du rapport même qu'entretiennent les personnes avec leur smartphone, au quotidien. Hors de la lecture partisane de la prise de position des Français (sur des sujets éthiques), c'est potentiellement la « connectivité » des individus qui favorise leur soutien à une application de traçabilité par mobile.

Plus intéressante encore est la question posée dans cette étude non plus tant sur l'adhésion à une obligation d'utiliser un dispositif de traçabilité que sur la disponibilité de chacun à l'installer sur son propre téléphone portable de manière volontaire. Il s'agit là de l'option privilégiée par le gouvernement dans les conditions du déploiement de l'application « StopCovid ». La dimension non coercitive de cette mesure produit une adhésion plus importante au sein de l'électorat de gauche, articulée autour des questions de libertés publiques. Ainsi, ce ne sont plus « que » 68% des sympathisants LFI qui refusent l'idée d'installer cette application sur leur smartphone, et 49% des sympathisants PS/DVG.

Mais, au total, cette proposition gouvernementale peine à convaincre l'opinion, 46% s'y déclarant favorable, 45% s'y déclarant opposé. Seul le socle des sympathisants d'Emmanuel Macron soutient fortement cette proposition (61%) sur laquelle la réalité de l'efficacité fait déjà l'objet de polémique.

Un débat absurde

Dans sa typologie des décisions absurdes, Christian Morel décrit le crash d'un avion de ligne à la suite d'une confusion des priorités. L'appareil s'apprêtait à se poser à Portland quand il fut constaté un dysfonctionnement sur le train d'atterrissage. Les pilotes, déterminés à trouver la cause du problème, multiplièrent les rotations dans le ciel. L'avion s'écrasa, faute de carburant suffisant.

S'il n'y a pas de rotation aérienne à proprement parler dans la gestion de la crise liée au Covid-19, la polémique actuelle sur la mise en place d'un dispositif de traçabilité des citoyens par le gouvernement donne furieusement l'impression de nous faire tourner en rond. Au risque de relativiser les véritables conditions du déconfinement : le recours à de tests massifs et le port

systematique de masques.

Un acte peut être qualifié d'absurde par la disproportion constatée entre son intention et la réalité qui l'attend et par la contradiction entre ses capacités et sa finalité. Sur ces deux points, l'application StopCovid peut être sujet à critiques. Tout d'abord, parce que son utilité même ne pourrait avoir de sens que dans un contexte où chaque citoyen aurait une connaissance de son propre état sanitaire, ce qui est aujourd'hui impossible au vu de la carence de tests dans notre pays. Ensuite, parce qu'en raison des contraintes éthiques justes et légitimes encadrant ce dispositif technologique, celui-ci ne pourra – et c'est heureux – constituer une mesure efficace de surveillance généralisée. Enfin, parce que la finalité annoncée de StopCovid nécessite que cet outil soit adopté par une masse critique. Or, son caractère volontaire comme l'utilisation inégale des smartphones dans la population creusent l'écart entre les capacités effectives et le but recherché.

On ne peut donc que rester circonspect sur la priorité qui pourrait être accordée à l'application suggérée par le gouvernement. Les critiques, d'ailleurs, se font puissantes. La plus pertinente alerte sur le risque qu'une application, dont nous avons vu l'inutilité, nourrisse un « effet de cliquet », renforçant l'acceptabilité futures de dispositifs technologiques proches mais bien plus intrusifs. La dynamique anxieuse de la crise du Covid-19 pourrait amener les citoyens à accepter des mesures dérogatoires au droit, pour se préserver du péril. Comme le réclament de nombreux responsables de l'opposition parlementaire, ces dispositions ne doivent être qu'exceptionnelles et strictement encadrées, pour ne pas produire d'effet domino.

Mais, pour le reste, il est bien plus difficile de partager l'émoi de ceux qui – au sein même de la majorité présidentielle – voient dans la proposition gouvernementale une « rupture principielle ».

Passons sur le fait que la logique de cette application est de permettre – de manière temporaire – aux citoyens de faire de leur smartphone un outil de contrôle collectif, quand le contrôle et la surveillance des GAFAM sont – eux – permanents dans l'usage même du smartphone. Les voix se font pourtant moins nombreuses chez nos gouvernants pour dénoncer l'utilisation des données personnelles de géolocalisation ou les achats sur le web par des acteurs privés. Ce qui relève du marché dans une situation normale serait donc plus convenable que ce qui serait organisé par la puissance publique pour une période d'exception strictement délimitée.

Nul besoin d'évoquer aussi le simple fait que l'émotion suscitée par un éventuel traçage des smartphones entérine, de fait, que la dépendance aux smartphones serait totale chez nos concitoyens. En effet, dans le schéma d'une surveillance par le bornage des appareils téléphoniques, il suffirait de laisser le sien chez soi pour échapper à tout contrôle.

Si des questions de libertés publiques se posent, il convient plutôt d'avoir l'honnêteté de regarder ce qui a été fait, ces dernières années, en la matière. Et de s'attarder sur les dispositions engagées depuis l'état d'urgence sanitaire sur le sujet. On s'apercevra alors que les mesures prises dans le domaine de la justice comme du droit du travail écorcent une grande partie de nos valeurs communes. Que des reculs justifiés pour des buts clairs dans un moment particulier ont quelquefois été pérennisés par leur intégration dans le droit commun. Que l'affirmation libérale a bien souvent conduit à protéger des droits individuels de la menace étatique pour mieux les laisser être détournés par les acteurs du marché. Bref, qu'à force de vouloir s'agiter, on ne s'attarde pas sur l'écart entre l'intention d'une décision prise et la réalité à laquelle elle va se confronter. Pas plus qu'on n'essaie d'aligner les moyens engagés pour répondre au but recherché.

Cette extension du domaine de l'absurde n'est certainement pas nouvelle. Mais dans un tel moment de crise, elle est préjudiciable. Elle impacte l'issue de la bataille que nous menons contre la pandémie. Et, plus largement, elle sape la légitimité de ceux qui ont la responsabilité d'agir et multiplient les maladroites.

Les grandes épreuves appellent à des comportements exceptionnels. De ceux qui sont du domaine du raisonnable.